Image not found or type unknown

# La CAF m'a suspendu mes droits d'allocataire

Par **jades**, le **24/05/2013** à **11:51**

Bonjour,
En 2010 je me suis déclarée seule auprès de la CAF suite à une séparation. Enceinte de 4 mois avec 2 enfants à charge et sans revenu, j'ai bénéficié des allocations logement ainsi que de l'allocation femme isolée. Ces revenus ne me permettaient pas de vivre à Marseille, l'appartement était trop petit et j'ai du partir à cause de la vétusté des lieux. Je me suis réfugiée avec les enfants dans la maison en travaux que nous avions en commun avec mon ex mari et qui n'était pas encore partagée puisque le divorce n'était pas encore prononcé. Je n'en ai pas informé la CAF et pendant 1 an, j'ai fais les trajets du Gard à Marseille pour la scolarité des enfants. La CAF a été informé de mon déménagement par mon ancien bailleur de Marseille et m'a suspendu mes droits au mois de décembre 2012 en me réclamant la somme de 4000€. Je souhaiterai savoir comment je peux me sortir de cette situation. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.
Bien Cordialement

Par **cocotte1003**, le **24/05/2013** à **19:49**

Bonjour, voyez avec le conciliateur de la CAF mais effectivement vous ne viviez plus seule, cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés